

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 08 octobre 2026

Date de convocation :	28 septembre 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	28 septembre 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Étaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, M. Jean-Pierre ZUCCHI, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU, M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Marie CATREVAUX, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :

Mme Rachelle HILLAREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO
Mme Stéphanie LA MANNA a donné pouvoir à Mme Marie CATREVAUX,
M. Morgan JOANNIC a donné pouvoir à M. Augustin PAULAY.

M. Jacky NAULIN a été élu secrétaire de séance.

• **Convention d'adhésion aux missions facultatives proposées par le CDG56 - CNE081026-9-B**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG 56) développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs à destination des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a passé plusieurs conventions pluriannuelles avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) pour les domaines suivants :

- paie,
 - médecine préventive,
 - dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
 - accès aux services facultatifs
 - o prestation de calcul ARE,
 - o mise à disposition de personnel service intérim,
 - o Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) pour la prévention et le contrôle des règles de santé et de sécurité au travail,
 - adhésion aux conventions de participation souscrites par le CDG pour la prévoyance et la santé,
- et ponctuellement :
- mission d'accompagnement pour l'établissement des lignes directrices de gestion (document obligatoire définissant la stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines de la collectivité),
 - mission d'accompagnement dans la gestion et l'établissement de dossiers de retraite.

M. le Maire indique que Mme la Présidente du CDG l'a informé de la décision du Conseil d'administration de renouveler en 2027 toutes les conventions pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.

Les conventions prévoient notamment les conditions générales de mise en œuvre de la mission et renvoient aux conditions particulières d'utilisation et au tarif propre à la mission pour l'année en cours. Le tarif des missions est fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Pour la commune, l'intérêt du recours à un tel service est de bénéficier de l'expertise du CDG 56 afin d'optimiser la gestion de ses ressources humaines et de ses services.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de signer les conventions dans les domaines précités proposées par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
 - vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.452-30 et L.452-40 et suivants ;
 - vu la convention générale d'utilisation des services facultatifs et le catalogue des prestations facultatives proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;
 - vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2026 ;
- approuve la proposition de M. le Maire de renouveler les conventions précitées avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032, à savoir :
- paie,
 - médecine préventive,
 - dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
 - accès aux services facultatifs
 - o prestation de calcul ARE,
 - o mise à disposition de personnel service intérim,
 - o Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) pour la prévention et le contrôle des règles de santé et de sécurité au travail,
 - adhésion aux conventions de participation souscrites par le CDG pour la prévoyance et la santé,
- et ponctuellement :
- mission d'accompagnement pour l'établissement des lignes directrices de gestion (document obligatoire définissant la stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines de la collectivité),
 - mission d'accompagnement dans la gestion et l'établissement de dossiers de retraite.
- autorise M. le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).
- dit que les crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2027.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 13 octobre 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE